

Compte rendu
séance du Conseil Municipal de Thorame-Haute
du 24 novembre 2010

Membres en exercice du Conseil d'Administration : M. OTTO-BRUC Thierry, M. ROUX Denis, M. CALVIN Laurent, M. GRAC Michel, M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louissette, M. JAUME Félix, M. GRAC Stéphane, Mme BARBAROUX Josiane, M. COINTREL Denis, M. ALLEGRE Alain.

Présent(s) : Les membres en exercice à l'exception de M. ROUX Denis, Mr JAUME Félix, M. COINTREL Denis, M. ALLEGRE Alain.

Procurator(s) : de M. JAUME Félix à M. OTTO-BRUC Thierry et M. COINTREL Denis à Mme BARBAROUX Josiane.

Mme BARBAROUX Josiane est élue secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 19h00

Acquisition des parcelles E 125 et E 340 (annule et remplace la délibération du 24/03/2010)

L'acquisition des terrains approuvée par le conseil municipal lors de la séance du 24 mars 2010 sera déposée en l'étude de Me MAZAN Jean-Yves à Digne-les-Bains notaire des vendeurs et non en l'étude de Me N.RIFFAUD et V. VASTINE-DECLEF Notaires Associés à Saint-André-les-Alpes.

Modification approuvée à l'unanimité.

Décisions modificatives du budget principal

Considérant le manque de crédits aux comptes détaillés ci-dessous, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte 202 (Immobilisations incorporelles – frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre)	- 2 300.00 €
Compte 2042 (Subvention d'équipement aux personnes de droit privé)	+ 2 300.00 €
Compte 2312 -29 (Immobilisations en cours – Terrains)	- 1 635.00 €
Compte 1641 (Emprunts en euros)	+ 1 635.00 €
Chapitre 022 (Dépenses imprévues)	- 16 290.00 €
Compte 61522 (Entretien et réparation sur biens immobiliers – Bâtiments)	+ 16 290.00 €
Compte 2312 – 18 (Immobilisations en cours – Terrains)	- 20 700.00 €
Compte 2111 (Immobilisations corporelles - Terrains nus)	+ 20 700.00 €

Participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Thorame-Haute

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer une participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune conformément au code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2°d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Cette PVR permettra à la commune de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Ultérieurement une délibération propre à chaque voie précisera les travaux qui sont prévus et le montant de la participation par mètre carré de terrain, mise à la charge des propriétaires.

Indemnités de gestion 2010

Le conseil municipal a approuvé à la majorité l'indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune de Thorame-Haute pour l'exercice 2010 d'un montant de 372.14 €.

Conversion par plantation de cèdres de l'Atlas sur 4,5 ha (mesure 122 B).

De plus amples informations avaient été demandées à l'ONF lors de la précédente réunion ces informations ayant été réunies le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la conversion par plantation de cèdres de l'Atlas sur 4,5 ha. sur la parcelle 92.

L'objectif de l'aménagement est de transformer la pinède déperissant en une futaie composée principalement de cèdre de l'Atlas, et mélangée des essences présentes : cépées de hêtre, chêne pubescent, alisier blanc, érable à feuille d'obier, semis de mélèze et de bouleau verruqueux en place.

La plantation concernera les zones les moins pentues de la parcelle, là où le sol est plus épais. Le broyage permettra de réduire le volume des rémanents ainsi que le buis, qui constituent un obstacle au chantier et un risque sanitaire pour la plantation. Le cèdre sera introduit à la densité de 500 tiges/ha. de façon à compléter les semis naturels qui ne manqueront pas de s'installer.

Le montant éligible de l'opération s'élève à 15 975.00 € H.T. dont le plan de financement s'énonce comme suit :

Dépense subventionnable H.T.	15 975.00 €
- Subvention au taux de 60 %	9 585.00 €
- auto financement	6 390.00 €
Etant précisé que la collectivité assurera également la trésorerie relative à la TVA s'élevant à	3 131.10 €
Montant TTC du projet	19 106.10 €

Echange de parcelles avec la CCHVVA

Le conseil municipal à l'unanimité s'était prononcé favorablement à l'échange des parcelles E 105 et E 106 (propriété de la CCHVVA) et la parcelle E 109 (propriété de la Commune), lors de la séance du 24 novembre 2010.

Etant précisé que les travaux de décaissement sur la parcelle E 110, relatifs à la construction du nouveau groupe scolaire de Thorame-Haute, ont fragilisé les parcelles E 105 et E 106 situées au-dessus, nécessitant des travaux d'enrochement à la charge de la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos, qui malgré un caractère urgent, n'ont reçu aucun commencement à ce jour. La sécurisation de ces parcelles, déterminant cette transaction.

La réunion de chantier qui s'est tenue le lendemain a soulevé un problème technique rendant irréalisable cette transaction.

Dépôt convention de servitude ERDF / COMMUNE

Le conseil municipal a autorisé le Maire à déposer la convention de servitude signée le 03 mars 2010 entre ERDF et la Commune, concernant le poste de transformation de courant électrique « Poste de CHAMATTE » affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité parcelle communale A 696 d'une superficie totale de 193 m², en l'étude de : Maître SACCOCCIO Philippe – 29 avenue Jean-GIONO 04100 MANOSQUE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H10.

Le Maire,

M. Thierry OTTO-BRUC